



Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

Août 2017



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2017
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended June 30, 2017

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#). Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1A 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : cnsccnsc@canada.ca
Site Web : suretenucleaire.gc.ca
Facebook : [facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire](https://www.facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire)
YouTube : [youtube.com/ccsnccnsc](https://www.youtube.com/ccsnccnsc)
Twitter : [@CCSN_CNSC](https://twitter.com/CCSN_CNSC)

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Autorisation, mandat et activités de programme	1
1.2 Méthode de présentation	2
1.3 Structure financière de la CCSN	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1 Analyse des autorisations	4
2.2 Analyse des dépenses	5
3. Risques et incertitudes	7
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	7
5. Approbation des cadres supérieurs	8
Annexe.....	9
État des autorisations (non vérifié)	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	10

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisation, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi six programmes :

- Cycle du combustible nucléaire
- Réacteurs nucléaires
- Substances nucléaires et équipement réglementé
- Non-prolifération nucléaire
- Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
- Services internes

Le *Plan ministériel* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'*État des autorisations* joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018. On a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissout dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue d'autoriser le gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice financier pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle reçoit au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus provenant des droits pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple, que les hôpitaux et les universités, soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2017.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont augmenté de 0,6 million de dollars ou 0,5 % (passant à 135,4 millions de dollars), à la fin du premier trimestre de 2017-2018, par rapport au même trimestre l'an dernier.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2017-2018	2016-2017	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	37 940	38 687	(747)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 191	4 609	(418)
Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de l'État	0	28	(28)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	93 279	91 443	1 836
Dépenses budgétaires totales	135 410	134 767	643

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont diminué de 1,2 million de dollars ou 2,8 % (passant à 42,1 millions de dollars). Cette baisse s'explique principalement par :

- une baisse de 0,5 million de dollars en raison de la temporisation du financement de l'Initiative du guichet unique appliquée à l'ensemble du gouvernement, qui a été achevée et qui a simplifié le processus visant l'échange de données sur les importations commerciales entre le gouvernement du Canada et la communauté d'importation
- une baisse de 0,3 million de dollars découlant de réductions dans le Budget de 2016 sur le plan des services professionnels, des déplacements et de la publicité
- une baisse de 0,4 million des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés attribuable à la baisse du taux appliqué par le Secrétariat du Conseil du Trésor visant à attribuer les coûts aux régimes

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont augmenté de 1,8 million ou 2,0 % (passant à 93,3 millions), en raison des ajustements du coût de la vie, y compris les salaires et traitements, ainsi que de la croissance des revenus liée à des substances nucléaires utilisées aux fins commerciales et industrielles. La CNSC continue d'intégrer progressivement les hausses afin de recouvrir complètement les coûts de ces activités.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées pendant le premier trimestre de l'exercice 2017-2018 ont augmenté de 0,5 million ou 6,2 % (passant à 7,8 millions) principalement à cause d'une hausse des paiements de transfert liée à des contributions pour le Programme de recherche et de soutien, comparativement au premier trimestre de 2016-2017.

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2017-2018, correspondant à des versements mensuels du montant des régimes d'avantages sociaux des employés établi dans le *Budget principal des dépenses*, ont diminué de 0,1 million de dollars ou 9,0 % (passant à 1,0 million de dollars). Cela est attribuable à une diminution de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal des dépenses* de 2017-2018.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées pendant le premier trimestre de l'exercice 2017-2018 ont augmenté de 1,2 million ou de 6,8 % (passant à 19,6 millions de dollars) principalement en raison d'une hausse des coûts du personnel et du moment des paiements liés aux achats de logiciels, comparativement au premier trimestre de 2016-2017.

Dépenses budgétaires par article courant (voir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont augmenté de 0,6 million de dollars ou 0,5 % (passant à 135,4 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une augmentation de 2,1 millions de dollars des dépenses liées au personnel imputable aux augmentations de salaire prévues et aux coûts de l'initiative de renouvellement de l'effectif, laquelle fait partie de la vaste stratégie relative à l'effectif de la CCSN visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances
- une baisse de 1,7 million de dollars en services professionnels et spéciaux liée à la baisse prévue du recours à des consultants en technologie de l'information et en télécommunications
- une hausse nette de 0,2 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au cours au premier trimestre de 2017-2018 ont augmenté de 1,6 million de dollars ou 5,9 % (passant à 28,4 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses s'explique par :

- une augmentation de 0,7 million de dollars des coûts liés au personnel principalement attribuable à l'initiative de renouvellement de l'effectif et à une augmentation des échelles salariales
- une augmentation de 0,6 million de dollars en paiements de transfert, en raison des différences liées aux dates de paiements des contributions au Programme de recherche et de soutien
- une augmentation de 0,4 million de dollars pour l'acquisition de matériel et d'outillage en raison des différences à l'égard des paiements liés aux logiciels
- une augmentation de 0,2 million de dollars des dépenses de transport et de communications en raison d'une augmentation des voyages intérieurs et des réinstallations
- une diminution de 0,3 million de dollars en services professionnels et spéciaux imputable à la baisse des dépenses liées aux consultants en technologie de l'information et en télécommunications

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus provenant des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements ayant cours dans le secteur nucléaire et de refléter l'évolution du secteur nucléaire et d'en anticiper les besoins. Voici certains changements récents dans le secteur :

- les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium
- la réfection des centrales nucléaires de Darlington et de Bruce
- le plan d'Ontario Power Generation (OPG) qui prévoit prolonger l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering (Ontario) jusqu'en 2024
- le processus d'autorisation concernant le projet de dépôt dans des couches géologiques profondes proposé par OPG pour le stockage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité
- le progrès continu vers la réalisation de petits réacteurs modulaires, entraînant une demande accrue d'examen de la conception des fournisseurs préalables à l'autorisation et le développement d'un cadre de réglementation applicable

La CCSN met actuellement en œuvre une initiative de renouvellement de l'effectif qui fait partie de la vaste stratégie visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances. Les perspectives relatives aux exigences de surveillance réglementaire de la CCSN sont stables.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'a eu lieu en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2017-2018.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par:

Michael Binder
Président

Ottawa (Canada)
Date : 18 août, 2017

Original signé par Daniel Schnob pour :

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	37 940	7 799	7 799	38 687	7 342	7 342
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 191	1 048	1 048	4 609	1 152	1 152
Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de l'État	-	-	-	28	-	-
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	93 279	19 568	19 568	91 443	18 330	18 330
Autorisations budgétaires totales	135 410	28 415	28 415	134 767	26 824	26 824
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	135 410	28 415	28 415	134 767	26 824	26 824

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2017*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	96 965	22 639	22 639	94 816	21 980	21 980
Transport et communications	5 476	1 384	1 384	5 546	1 169	1 169
Information	1 269	301	301	1 365	241	241
Services professionnels et spéciaux	17 424	1 950	1 950	19 082	2 255	2 255
Locations	5 416	555	555	5 309	700	700
Services de réparation et d'entretien	1 642	95	95	1 733	47	47
Services publics, matériaux et fournitures	794	53	53	703	108	108
Acquisition de matériel et d'équipement	3 894	554	554	3 945	185	185
Paiements de transfert	2 502	788	788	2 253	216	216
Autres subventions et paiements	28	96	96	15	(77)	(77)
Dépenses budgétaires brutes totales	135 410	28 415	28 415	134 767	26 824	26 824
Dépenses budgétaires nettes totales	135 410	28 415	28 415	134 767	26 824	26 824

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.